



Désinscription du prêt de livres

Date de remise : 30 avril

Elève

Né(e) le :

Classe :

Nom, prénom :

Autorité parentale d'enfant mineur :

Nom, prénom:

Adresse :

Téléphone :

Je désinscris l'élève nommé(e) ci-dessus de manière définitive du prêt de livres à compter de l'année scolaire prochaine.

Date

Signature (autorité parentale/élève majeur)

Remarque importante :

- Les autorités parentales/élèves majeurs sont responsables de la bonne tenue des livres scolaires empruntés et d'une remise en bon état à une date fixée par l'école.
- Si les livres devaient être rendus abîmés ou hors délais, les autorités parentales/élèves majeurs sont tenus au remboursement du montant de la valeur actuelle des livres scolaires en question. Toute trace liée à un usage normal des livres ne font pas l'objet de demandes de dédommagements.